

## Tarifs des salles communales de Bovernier

Locataire	Durée	Maison de commune de Bovernier			Centre scolaire des Valettes	
		Salle polyvalente*	Salle en carrelage	Salle 2e étage	Salle de gymnastique	Salle mixte
Société locale	manifestation (1 jour)	200.00 CHF	50.00 CHF	gratuit	gratuit	gratuit
	à l'heure	1 heure	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
		heure(s) supp. suivante(s)	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	forfait annuel	1 heure	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
heure(s) supp. suivante(s)		gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	
Société hors commune	forfait entraînement (de 1h à 2h)				100.00 CHF	
	forfait annuel forfait annuel (de 1h à 2h)				2'000.00 CHF	
Privé résidant (à but non lucratif)	manifestation (1 jour)	200.00 CHF	50.00 CHF	30.00 CHF	sur demande	50.00 CHF
	à l'heure	1 heure	20.00 CHF		10.00 CHF	
		heure(s) supp. suivante(s)	20.00 CHF		10.00 CHF	
	forfait annuel	1 heure	400.00 CHF		200.00 CHF	
heure(s) supp. suivante(s)		200.00 CHF		100.00 CHF		
Privé résidant (à but lucratif)	manifestation (1 jour)	300.00 CHF	100.00 CHF	50.00 CHF	300.00 CHF	100.00 CHF
	à l'heure	1 heure	30.00 CHF		20.00 CHF	30.00 CHF
		heure(s) supp. suivante(s)	30.00 CHF		20.00 CHF	30.00 CHF
	forfait annuel	1 heure	600.00 CHF		400.00 CHF	600.00 CHF
heure(s) supp. suivante(s)		300.00 CHF		200.00 CHF	300.00 CHF	
Privé non résidant						

\* la salle en carrelage est inclus dans la location de la salle polyvalente

### DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

#### 1. Entrée en vigueur

ces tarifs sont applicables dès le 01.01.2017 ;

#### 2. Disponibilités

a) maison de commune ; les sociétés locales ont la priorité pour les réservations des salles. Ce droit est à faire valoir lors de la séance des présidents (en septembre) ;

b) centre scolaire ; les salles sont louables uniquement lors des périodes scolaires (~ 40 semaines / années) ;

#### 3. Paiements des locations

a) pour les locations à l'heure, les montants dûs sont payables avant l'utilisation ;

b) pour les locations au forfait, les montants dûs sont payables pour 1/2 au 30.09, pour 1/2 au 31.01 ;

#### 4. Mise en place et rangement du matériel

sont à la charge des utilisateurs ;

#### 5. Pertes et dégâts

sont comptabilisés lors du décompte final ;

#### 6. Salissures et/ou marques importantes

le propriétaire des installations se réserve le droit, lors de l'établissement du décompte final, de comptabiliser la remise en état au prix de CHF 50.00/h + les produits de nettoyage ;

si nécessaire, il demande un devis auprès d'une entreprise locale qui facturera la réparation directement à l'entité qui a signé le contrat de location ;

#### 7. Droits

le conseil communal se réserve tous les droits sur la présente grille tarifaire.

Ainsi adopté par le Conseil communal en séance du 24.11.2016.